

EUROPE 1949

L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG



Hôtel de Ville de Strasbourg, première réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, août 1949
© Archives municipales de Strasbourg

Du 8 au 13 août 1949, l'Hôtel de Ville de Strasbourg a accueilli la 1^{re} réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe

Dans le cadre de la Présidence française du Comité des ministres du Conseil de l'Europe et du 70^e anniversaire du Conseil de l'Europe, cette reconstitution **comprend une exposition qui retrace la genèse du Conseil de l'Europe après la Seconde Guerre mondiale, les premiers pas de la nouvelle organisation internationale à Strasbourg, avec la réunion du Comité des ministres à l'Hôtel de Ville et de l'Assemblée consultative au Palais universitaire, ainsi que les grandes étapes de l'évolution du Conseil de l'Europe depuis 1949 et ses principales réalisations.** Un film, réalisé par AFP-Services, accompagne l'exposition.

Un comité scientifique a été constitué en amont, auquel ont notamment participé les historiens **Marie-Thérèse Bitsch**, professeure émérite à l'Université de Strasbourg, **Birte Wassenberg** et **Sylvain Schirmann**, professeurs à Sciences Po Strasbourg.

L'exposition est le fruit d'une collaboration entre la Ville de Strasbourg et la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe. Elle a été montée avec le concours, notamment, des Archives municipales de la Ville de Strasbourg, des Archives départementales du Bas-Rhin, de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, de la revue *Saisons d'Alsace*, de *Alsace 20*, de l'Institut national de l'Audiovisuel, du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Conseil de l'Europe.



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE
Conseil de l'Europe
MAI - NOVEMBRE 2019
FRENCH PRESIDENCY
Council of Europe
MAY - NOVEMBER 2019



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg.eu
eurométropole

1

EUROPE 1949

L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

La genèse du Conseil de l'Europe

1946 ► 1949



Le discours de Winston Churchill à Zurich : l'idée d'un « Conseil de l'Europe » est lancée (19 septembre 1946)

Le 19 septembre 1946, Winston Churchill, qui a quitté le pouvoir l'année précédente au Royaume-Uni, prononce à l'Université de Zurich, en Suisse, un discours où il évoque un vieux projet, celui des « États-Unis d'Europe », dans le nouveau cadre multilatéral des Nations Unies :

*« Il faut que notre but permanent soit d'accroître et de renforcer la puissance de l'Organisation des Nations-Unies. **Il nous faut créer la famille européenne** en la dotant d'une structure régionale placée sous cette organisation mondiale, et cette famille pourra alors s'appeler les États-Unis d'Europe. **Le premier pas pratique dans cette voie est la constitution d'un Conseil de l'Europe.** »*

Alors que la Seconde Guerre mondiale vient de se terminer à peine un an auparavant, il affirme que « **la première étape** vers une nouvelle formation de la famille européenne **doit passer par un partenariat entre la France et l'Allemagne** ».

Winston Churchill à Zurich, septembre 1946
© Conseil de l'Europe

Winston Churchill

La genèse du Conseil de l'Europe

1946 ► 1949



Ouverture du Congrès de La Haye, mai 1948
© Conseil de l'Europe

La société civile se mobilise : le Congrès de l'Europe à La Haye (7-10 mai 1948)

Le **Comité international des mouvements pour l'unité européenne** s'est constitué en décembre 1947 pour coordonner l'action des nombreuses associations favorables à l'organisation d'une Europe unie. Il se transformera en « **Mouvement européen** » le 25 octobre 1948.

C'est ce comité qui organise le **Congrès de La Haye du 7 au 10 mai 1948**, dont la présidence d'honneur est assurée par Winston Churchill. Pendant trois jours, le « Congrès de l'Europe » réunit dans la capitale des Pays-Bas environ 740 délégués (représentants du monde politique et de la société civile, dirigeants patronaux et syndicaux, journalistes, intellectuels, etc.), provenant de dix-huit pays. Les plus importantes délégations viennent de France, du Royaume-Uni, de Belgique, des Pays-Bas, d'Italie et d'Allemagne. Des observateurs d'Europe de l'Est et des États-Unis sont également présents.

Le Congrès de La Haye aboutit à l'adoption d'une résolution qui affirme notamment :

- que doit être convoquée de toute urgence une **Assemblée européenne** élue par les Parlements dans leur sein ou au dehors ;
- qu'une commission doit immédiatement préparer une **Charte des droits de l'homme** et définir les critères auxquels se reconnaîtra une démocratie ;
- qu'une **Cour de justice** devra faire respecter la Charte.



La genèse du Conseil de l'Europe

1946 ► 1949

Les gouvernements entrent en scène : le Conseil de l'Europe, aboutissement d'intenses négociations (août 1948-mai 1949)

INITIATIVES

Les propositions du Comité international des mouvements pour l'unité européenne sont entérinées par le gouvernement français le 18 août 1948. Cette décision se situe dans la ligne de la déclaration faite par Georges Bidault, le 20 juillet 1948, devant les ministres des Affaires étrangères des cinq pays (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni) qui avaient signé le 17 mars 1948 le pacte de Bruxelles sur la sécurité de l'Europe : **« Je crois profondément que nous allons faire l'Europe, que nous pouvons la faire. Non pas nous seuls, mais nous avons donné un exemple, et cela nous crée des devoirs ».**

Son successeur au Ministère des Affaires étrangères, Robert Schuman, s'inspire de cette déclaration et présente au gouvernement français, qui l'approuve, le mémorandum du Comité international, qui précise les propositions du Congrès de La Haye et suggère que la première étape consiste en la mise en place d'une « Assemblée européenne ».



Ernest Bevin signant le pacte de Bruxelles, Palais des Académies, Bruxelles, 17 mars 1948

© Par Noske, J.D. / Nationaal Archief, Den Haag, CC BY-SA 3.0 nl

ÉCHOS ET RÉACTIONS

L'initiative française suscite des échos favorables dans la presse belge, hollandaise, britannique et américaine. Elle est aussi approuvée par le ministre italien des Affaires étrangères, le Comte Sforza, le 23 août 1948, à Rome. Du côté allemand, Konrad Adenauer estime que **« la décision française d'inviter les autres États européens à convoquer une Assemblée préparatoire pour un Parlement européen est l'évènement le plus important depuis la fin des hostilités ».** Quant aux États-Unis, ils encouragent l'initiative.

Ernest Bevin

L'AVENIR DE L'EUROPE OCCIDENTALE

MM. ROBERT SCHUMAN ET BEVIN SE RENCONTRERONT DEMAIN A LONDRES

Deux questions importantes: le Parlement européen et l'avenir de l'Allemagne

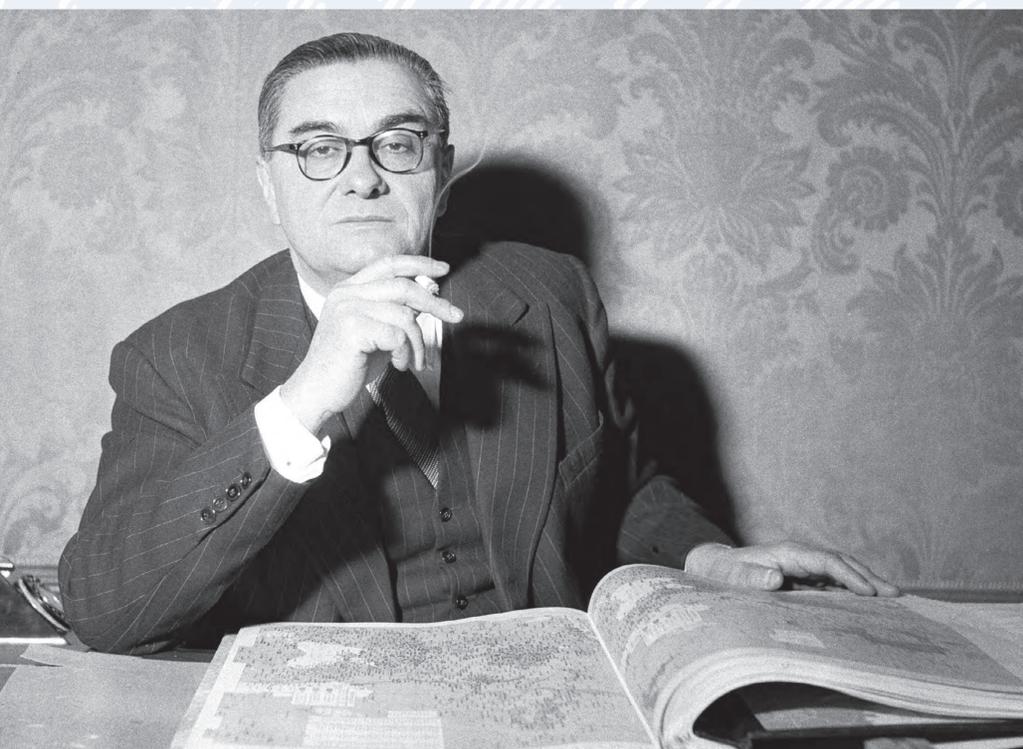
EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

La genèse du Conseil de l'Europe

1946 ► 1949

DIVERGENCES

Toutefois, le gouvernement néerlandais est d'abord hésitant et le gouvernement travailliste britannique est quant à lui franchement hostile. Selon Ernest Bevin, ministre des Affaires étrangères, une association graduelle, par accords entre gouvernements, apparaît comme la meilleure méthode pour réaliser l'union de l'Europe. Il se dit plutôt favorable à un organisme international permanent formé de représentants des gouvernements et se réunissant une fois par an. **Robert Schuman, pour la France, entend se montrer conciliant.**



Jacques-Camille Paris, directeur d'Europe au Ministère français des Affaires étrangères et futur Secrétaire général du Conseil de l'Europe
© Conseil de l'Europe

Le 22 novembre 1948, le directeur d'Europe du Quai d'Orsay, **Jacques-Camille Paris** (qui deviendra le premier Secrétaire général du Conseil de l'Europe), formule pour la première fois **une solution de compromis** entre la vision parlementariste des Français et des Belges et l'approche intergouvernementale des Britanniques. **Il s'agirait de créer une structure duale, avec, d'une part, une Assemblée consultative et, d'autre part, un organisme représentant les gouvernements. Mais le gouvernement britannique reste opposé à la création d'une Assemblée parlementaire. Il souhaite uniquement mettre sur pied un « Conseil de l'Europe » composé de délégués désignés par les gouvernements et assisté d'un secrétariat international permanent. Pour le gouvernement français, le projet du Royaume-Uni n'est pas propre à créer le « choc psychologique » attendu.**

L'AVENIR DE L'EUROPE OCCIDENTALE

MM. ROBERT SCHUMAN ET BEVIN SE RENCONTRERONT DEMAIN A LONDRES

Deux questions importantes: le Parlement européen et l'avenir de l'Allemagne

LONDRES (AP). — M. Robert Schuman, ministre des Affaires étrangères français, se rendra demain à Londres pour y avoir, pendant deux jours, des entretiens avec M. Ernest Bevin, secrétaire au Foreign Office.

Ces entretiens, estime-t-on à Londres, seront pour les deux ministres l'occasion d'un large tour d'horizon politique, mais surtout d'un examen serré de deux questions qui intéressent particulièrement la Grande-Bretagne et la France en tant que principales puissances de l'Europe occidentale: celle du parlement européen et celle de l'avenir de l'Allemagne. Les autres points à discuter — tels que l'avenir des colonies italiennes, l'alliance Atlantique, la reconnaissance d'Israël et la coordination de la politique coloniale des deux pays en Extrême-Orient et en Afrique — ne viendront qu'au second plan.

On sait que les Français seraient fort désireux de faire accepter à la Grande-Bretagne un projet d'établissement d'un parlement européen, projet

pour lequel les Etats-Unis, la Belgique, l'Italie et d'autres pays ont déjà déclaré leur sympathie. M. Bevin, craignant sans doute que quelque atteinte puisse être portée à la souveraineté nationale de la Grande-Bretagne en faveur d'une autorité nouvelle, y paraît hostile. Il n'en a pas moins proposé un compromis prévoyant l'établissement, par la Grande-Bretagne, la France et les pays de Benelux, d'un « Conseil des ministres européens », ayant des pouvoirs définis, et qui serait capable, non seulement de délibérer, mais encore de faire exécuter ses décisions.

On sait par ailleurs qu'il subsiste des divergences entre la Grande-Bretagne et la France au sujet de l'Allemagne, et notamment de la Ruhr. Alors que les Français préconisent l'internationalisation des industries de la Ruhr,

les socialistes britanniques voudraient simplement qu'elles soient nationalisées, comme les industries britanniques. D'une façon générale la France est hostile à toute concentration excessive de pouvoir politique, ou même financier, en Allemagne, et ses représentants n'ont pas caché aux Américains et aux Britanniques, au cours des discussions sur le statut de l'occupation, qu'ils souhaitent que les pouvoirs du futur gouvernement de l'Allemagne occidentale soient aussi décentralisés que possible.

Quant aux anciennes colonies italiennes, la Grande-Bretagne voudrait que lui soit confiée la tutelle de la Cyrénaïque et de la Tripolitaine. Mais la Tripolitaine est proche de l'Algérie, et la France préférerait en confier la tutelle à l'Italie.

© Archives Dernières Nouvelles d'Alsace, 11 janvier 1949

Jacques-Camille Paris

La genèse du Conseil de l'Europe

1946 ► 1949



Réunion des ministres des Affaires étrangères, Londres, Palais St James, mai 1949
© Conseil de l'Europe



Ernest Bevin, Ministre britannique des Affaires étrangères signant le Traité de Londres, 5 mai 1949
© Conseil de l'Europe



Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères signant le Traité de Londres, 5 mai 1949
© Conseil de l'Europe

QUESTIONS ET COMPROMIS VERS LE TRAITÉ DE LONDRES

Face à l'incompatibilité des deux projets, les négociations se poursuivent et les ministres des cinq pays (Belgique, France, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni) se mettent finalement d'accord sur le principe d'un Conseil de l'Europe comprenant un Comité des ministres et un Corps consultatif, qui sera appelé ensuite Assemblée consultative. Ils décident également d'inviter cinq autres pays – Italie, Irlande, Danemark, Norvège et Suède – à participer à l'élaboration du traité, portant à 10 le nombre des États fondateurs.

Le nom de la nouvelle organisation fait encore débat, jusqu'aux discussions finales : Robert Schuman défend l'expression « Union européenne » et cherche à rassurer ses collègues en montrant que ces termes ne sauraient être interprétés comme impliquant la création d'une fédération d'États. Mais il ne réussit pas à les convaincre et l'appellation « Conseil de l'Europe » l'emporte. Par ailleurs, l'admission de nouveaux membres est également discutée et accueillie favorablement. La question de l'intégration immédiate de l'Allemagne est soulevée. Néanmoins, les ministres des affaires étrangères français et britannique ainsi que le secrétaire d'État américain, réunis à Londres le 3 mai, estiment que l'admission de l'Allemagne dans les organisations européennes se fera dès que son gouvernement sera légalement constitué.

Le 5 mai 1949, les ministres des Affaires étrangères de la Belgique, du Danemark, de la France, de l'Irlande, de l'Italie, du Luxembourg, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni et de la Suède signent au Palais St. James de Londres le traité relatif au Statut du Conseil de l'Europe.

L'article 1^{er} du Statut stipule que le but du Conseil de l'Europe est de « réaliser une union plus étroite entre ses membres afin de sauvegarder et de promouvoir les idéaux et les principes qui sont leur patrimoine commun et de favoriser leur progrès économique et social ». Les dispositions générales du chapitre III du Statut du Conseil de l'Europe fixent notamment le siège de l'organisation à Strasbourg ainsi que ses deux langues officielles : le français et l'anglais. Les chapitres IV à VI présentent les institutions et organes et leur fonctionnement. Le Conseil de l'Europe est doté d'un Comité des ministres, l'organe décisionnel exécutif auquel participent les représentants des gouvernements des États membres, et d'une Assemblée consultative, organe délibérant composé de délégués des parlements nationaux (qui sera dénommé ensuite « Assemblée parlementaire »). Le secrétariat est composé d'un Secrétaire général et de son adjoint, nommés par l'Assemblée consultative. Le chapitre VII est consacré au financement du Conseil de l'Europe.

Robert Schuman

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

Strasbourg, siège du Conseil de l'Europe : une proposition britannique

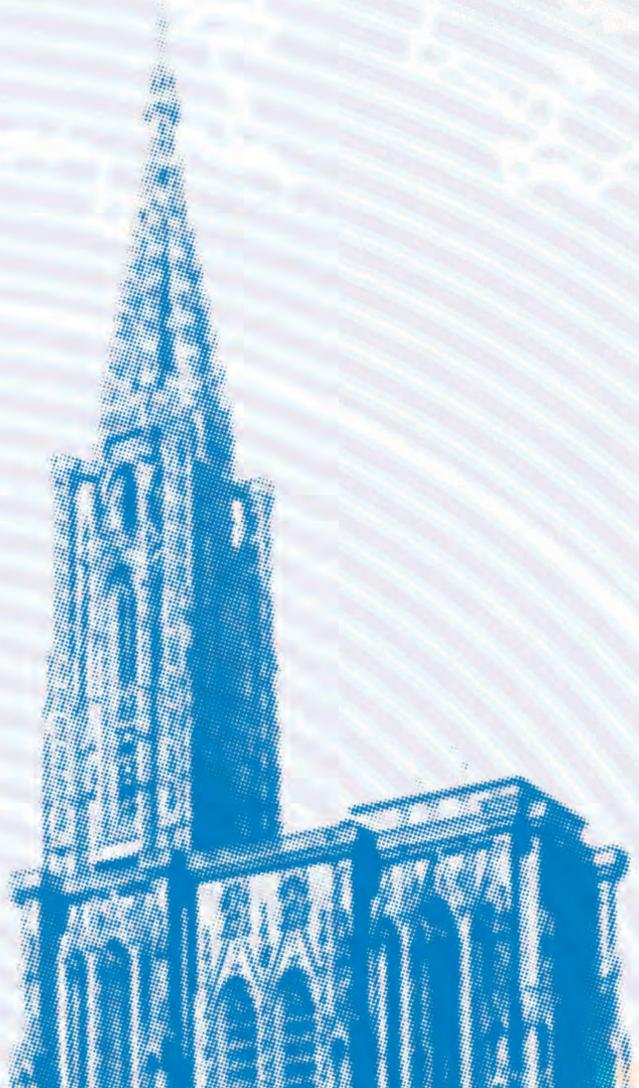


Lors de leur entretien bilatéral à Londres le 14 janvier 1949, Ernest Bevin propose à Robert Schuman que Strasbourg soit le siège de la nouvelle organisation européenne :

« Nous cherchions un centre qui puisse convenir aux nations européennes et devenir un symbole de l'unité de l'Europe. Le choix de Strasbourg m'a paru évident. Cette grande cité avait été témoin de la stupidité du genre humain qui essayait de régler les affaires par la guerre, la cruauté et la destruction. [...] Strasbourg, nous semblait-il, offrait avec sa belle cathédrale, son Université, ses splendides bâtiments et son histoire une importante base culturelle dans une atmosphère convenable. Nous fûmes de plus encouragés par le magnifique esprit d'indépendance dont firent toujours preuve les Alsaciens et leur façon jalouse de sauvegarder leurs libertés et leurs traditions ».

Le rédacteur en chef des *Dernières Nouvelles d'Alsace*, Jean Knittel, indique dans un article intitulé « Faire du neuf et du raisonnable » et publié le 20 janvier 1949, que *« les conditions géographiques et le climat culturel de Strasbourg font de la capitale de l'Alsace le point prédestiné pour le siège d'une organisation continentale capable de modifier les données historiques des derniers siècles ».*

Selon Konrad Adenauer, président de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) et également président du Conseil parlementaire chargé de rédiger la future constitution de l'Allemagne occidentale : *« Cette ville [Strasbourg] conviendrait mieux que toute autre comme capitale. »*



« La Commission permanente des cinq puissances signataires du pacte de Bruxelles [signé le 17 mars 1948] a décidé de recommander Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe ». La terminologie, comme on peut le voir, n'est pas encore fixée, puis'qu'on y évoque « l'Union européenne » alors que le Statut du Conseil de l'Europe sera adopté en mai 1949.
© Archives Dernières Nouvelles d'Alsace, 17 février 1949

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949



Paul Reynaud et Winston Churchill, 1949
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Strasbourg : un choix qui fait débat

Dès le 8 février 1949, le gouvernement français confirme son acceptation du choix de Strasbourg. Pour Robert Schuman, ce choix revêt « une signification symbolique » : en devenant capitale européenne, Strasbourg n'est plus désormais une « ville-enjeu » entre deux nations rivales. Mais Paul Reynaud, député du Nord et ancien président du Conseil sous la III^e République (mars-juin 1940), se demande si Ernest Bevin n'a pas proposé cette ville pour exiler la nouvelle organisation internationale en province, loin de la presse parisienne qui pouvait mieux lui donner le retentissement escompté. Les archives du *Foreign Office* révèlent que les inquiétudes de Paul Reynaud étaient en réalité tout à fait fondées quant aux intentions réelles du gouvernement britannique.



Carte de l'Europe occidentale publiée dans le numéro 4 de la revue *Saisons d'Alsace*, à l'occasion de la première session du Conseil de l'Europe à Strasbourg, 1949
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

L'article 11 du Traité de Londres, signé le 5 mai 1949, stipule que le siège du Conseil de l'Europe est à Strasbourg.

Toutefois, deux jours avant la signature du traité, le ministre des Affaires étrangères danois, Gustav Rasmussen, rejoint en cela par son homologue suédois, Östen Undén, s'interroge sur les facilités de communication vers Strasbourg. Il aurait préféré « que le siège du Conseil fût établi dans un petit pays européen géographiquement bien placé, par exemple aux Pays-Bas ou en Belgique où règne une tradition ininterrompue de coopération internationale et de respect du droit et de la justice » - tradition que Strasbourg incarne aujourd'hui de façon incontestable. La délégation française, emmenée par Robert Schuman, doit donc défendre ce choix en donnant des assurances quant à l'aménagement des voies d'accès.

Ernest Bevin indique pour sa part que « si le siège du Conseil était fixé dans l'une des capitales européennes, l'imagination populaire n'en serait pas frappée ». Carlo Sforza, au nom de l'Italie, déclare qu'il est reconnaissant à la délégation du Royaume-Uni d'avoir suggéré Strasbourg : ce qui a été un centre de conflits dans le passé deviendra, il l'espère, un centre d'union dans l'avenir.

2

EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

Strasbourg se prépare à accueillir le Conseil de l'Europe



Félix Kappler en 2014, interviewé lors du 65^e anniversaire du Conseil de l'Europe
© Conseil de l'Europe

« UN DÉFI IMMENSE »

« Nous disposions d'à peine un mois pour que tout soit prêt pour accueillir environ un millier de personnes, membres des délégations ministérielles ou parlementaires, journalistes, mais aussi militants européens venus de tout le continent pour être présents au moment où le rêve d'une Europe unie trouverait sa première matérialisation... C'était un défi immense : Strasbourg n'était alors qu'une ville de province encore meurtrie par la guerre [...] Il fallait aussi prévoir le ravitaillement, dans une période où la pénurie continuait de sévir [...] Mais nous pouvions compter sur la mobilisation de tous, depuis le Maire de Strasbourg Charles Frey jusqu'à ses concitoyens enthousiastes et fiers d'être au centre de tous les regards en Europe et dans le monde, en passant bien entendu par les services de l'Etat qui se sont dépensés sans compter... »
(« Un été 1949 à Strasbourg », texte rédigé en mai 2016 par Denis Huber sur la base du témoignage de Félix Kappler)

Alsacien, jeune fonctionnaire au Quai d'Orsay, **Félix Kappler** rejoint en 1949 la petite équipe internationale constituée autour de Jacques-Camille Paris, directeur d'Europe au Ministère des Affaires étrangères – dont Arsène Heitz, créateur du drapeau européen constitué des 12 étoiles d'or sur fond bleu, qui sera adopté en 1955 –, afin d'organiser la première session du Conseil de l'Europe à Strasbourg. Il est l'un des premiers agents de la nouvelle organisation.



Quartier de la Petite France à Strasbourg, après 1945
© Archives municipales de Strasbourg

Charles Frey

Portrait de Charles Frey, maire de Strasbourg (1935-1940 et 1945-1955), par Henri Carabin, 1935
© Archives municipales de Strasbourg



2

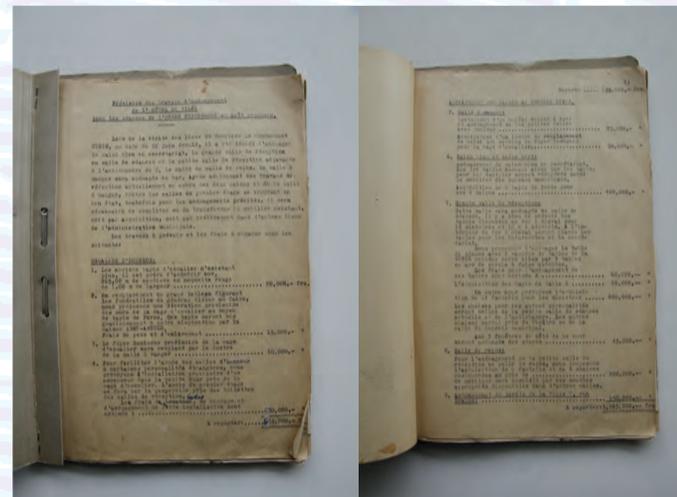
Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

AMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE

Dans les semaines qui précèdent la première session du Conseil de l'Europe, **les préparatifs vont bon train à l'Hôtel de Ville, qui doit accueillir les séances du Comité des ministres à partir du 8 août. Des travaux d'aménagement sont prévus.** Il est notamment décidé d'aménager le Grand Salon de réception en salle des séances. Il est de plus prévu de compléter ou de transformer le mobilier existant. Pour faciliter l'accès des salons d'honneur à certaines personnalités étrangères, l'installation d'un ascenseur est enfin prévue.

Réfection des salons de l'Hôtel de Ville en vue de la première réunion du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, juillet 1949
© Archives municipales de Strasbourg



Note de service interne de la ville de Strasbourg présentant les travaux à réaliser à l'Hôtel de Ville, juillet 1949.
© Archives municipales de Strasbourg

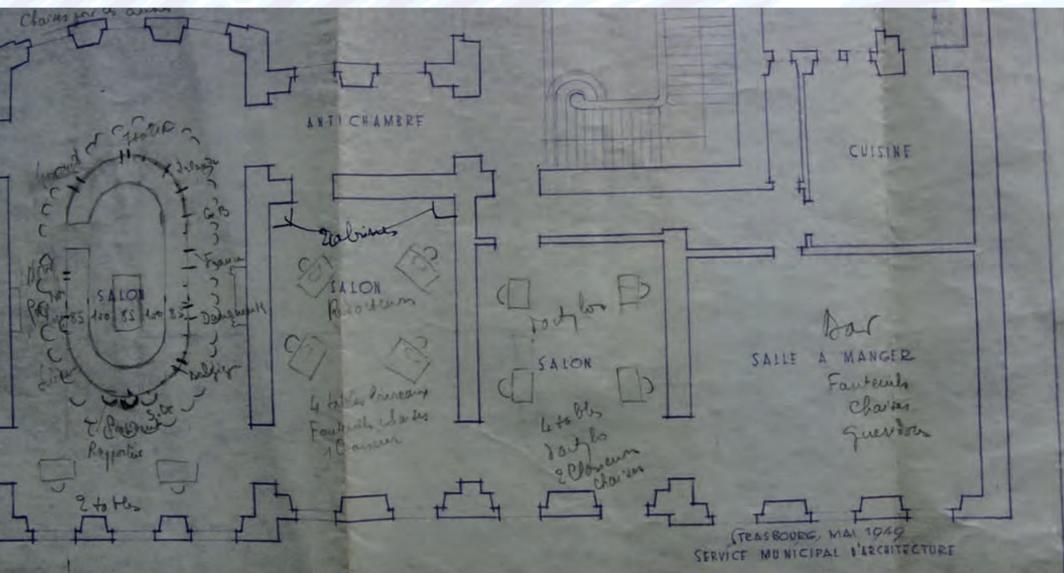


Le 11 juillet 1949, le Conseil municipal approuve les travaux et acquisitions nécessaires et vote des crédits à hauteur de 10 millions de francs afin d'accueillir la première session du Conseil de l'Europe, ce que le Conseil Général du Bas-Rhin avait également fait de son côté un peu plus tôt et pour un montant équivalent. La municipalité espère pouvoir compter sur des subventions dont le montant est estimé à 5 millions de francs.

Ces dépenses suscitent une vive opposition en Conseil municipal au moment du vote des crédits, notamment de la part des élus du PCF (Parti communiste français). Le Maire, Charles Frey, répond en indiquant qu'il fallait de toute façon «*refaire les salons de l'Hôtel de Ville et acheter certaines choses qui font défaut depuis longtemps. On a profité de l'occasion parce que maintenant il y a moyen d'avoir des subventions. En somme, c'est une bonne affaire pour la Ville*».

Ces aménagements permettent aujourd'hui encore à l'Hôtel de Ville de recevoir des personnalités et des délégations étrangères et d'assurer à la ville de Strasbourg son rang de capitale européenne.

Plan d'aménagement des salons de l'Hôtel de Ville en vue de l'accueil de la première session du Comité des ministres, juin 1949
© Archives municipales de Strasbourg



Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

La première session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe à l'Hôtel de Ville (8-13 août 1949)

CINQ SÉANCES POUR LANCER LA NOUVELLE EUROPE

Alors qu'une chaleur accablante s'abat sur toute l'Alsace en cet été 1949, la première séance du Comité des ministres s'ouvre le lundi 8 août 1949 à 15 heures 30 à l'Hôtel de Ville.

Sont présents lors de cette première séance, les ministres des Affaires étrangères des 10 États fondateurs : **Paul-Henri Spaak (Belgique), Gustav Rasmussen (Danemark), Robert Schuman (France), Seán MacBride (Irlande), Carlo Sforza (Italie), Joseph Bech (Luxembourg), Dirk Stikker (Pays-Bas), Halvard Lange (Norvège), Östen Undén (Suède) et Ernest Bevin (Royaume-Uni)**. R. Schuman ouvre la séance, qui est présidée par P.-H. Spaak (la Belgique étant le premier État dans l'ordre alphabétique anglais qui a été adopté pour les présidences).

Le Comité des ministres tient cinq séances, dont la dernière a lieu le samedi 13 août à 18 heures. Il s'agit de commencer à faire vivre concrètement la nouvelle organisation et de définir en commun les modalités pratiques de son fonctionnement.

■ Livre d'or de la Ville de Strasbourg, à l'occasion de la première session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, 8-13 août 1949, avec les signatures des ministres des Affaires étrangères
© Archives municipales de Strasbourg



■ Grand Salon de l'Hôtel de Ville, où ont lieu les séances du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, août 1949
© Archives municipales de Strasbourg

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

LES PREMIERS PAS DE LA NOUVELLE ORGANISATION INTERNATIONALE

Le Comité des ministres, après avoir adopté notamment le projet de budget, examine ensuite le règlement provisoire et l'ordre du jour de l'Assemblée consultative, dont l'inauguration est prévue le 10 août. On doit noter que **l'Assemblée obtiendra le droit de fixer librement son ordre du jour en mai 1951.**

Il recommande par ailleurs à l'Assemblée la **nomination, en tant que Secrétaire général du Conseil de l'Europe, du diplomate français Jacques-Camille Paris** – qui a participé activement aux négociations ayant abouti à l'adoption du Traité de Londres et à l'organisation de l'accueil de la première session du Conseil de l'Europe à Strasbourg – et, comme Secrétaire général adjoint, de Aubrey S. Halford.



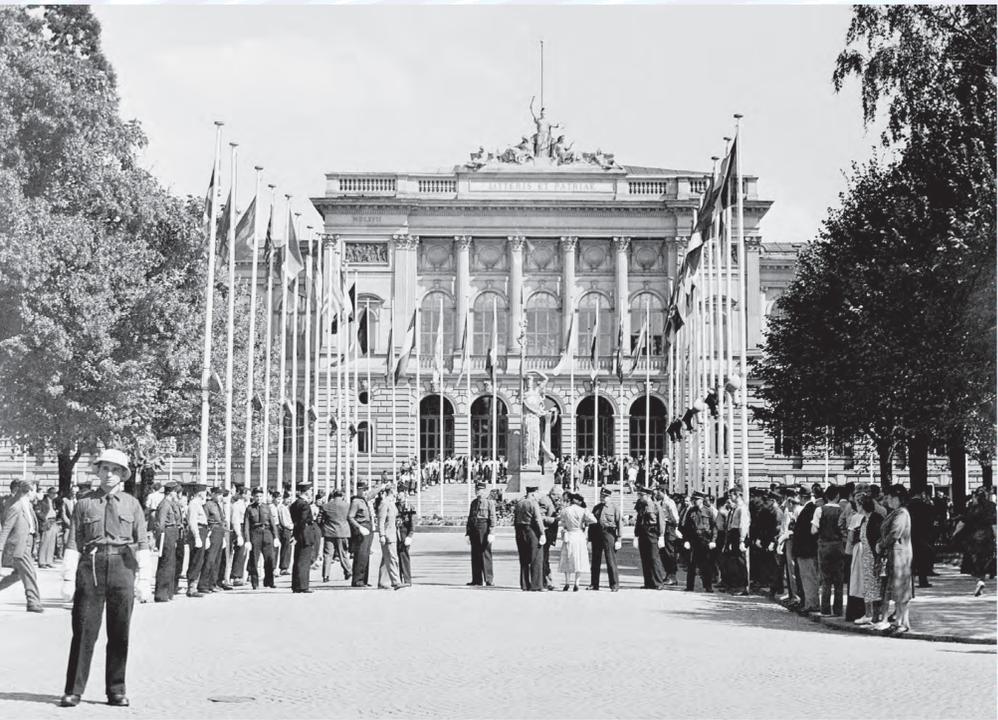
Reportage à Strasbourg, Revue belge Le Face à Main, août 1949
«Pour le progrès dans la paix et la liberté, dix nations créent l'Europe»
 La terminologie varie : on évoque tour à tour «l'Union européenne» ou la «Communauté européenne» pour parler de la nouvelle organisation qui fait ses premiers pas à Strasbourg, le Conseil de l'Europe
 © Archives municipales de Strasbourg

Strasbourg, capitale de l'optimisme
 Strasbourg « Europtimiste » depuis 1949...
 © Archives municipales de Strasbourg

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

La première session de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (10 août - 8 septembre 1949)



Devant le Palais universitaire, Strasbourg, 10 août 1949
© Conseil de l'Europe

La première session de l'Assemblée consultative, qui se tient dans l'aula du **Palais universitaire**, est l'autre grand événement à Strasbourg en cet été 1949.

Le 10 août, 87 parlementaires, venant des États membres, y siègent et sont placés par ordre alphabétique.

Le discours d'ouverture est prononcé par **Edouard Herriot** en tant que doyen de l'Assemblée. **Le 11 août, Paul-Henri Spaak est élu à l'unanimité Président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.** «*M. Herriot a déclaré aux délégués que le nom de M. Spaak avait été proposé par M. Churchill, mais dans les couloirs on pensait que MM. André Philip, Paul Reynaud et Jacini avaient fait cette proposition commune [...]. Si l'élection de M. Spaak n'a donné lieu à aucune difficulté, celle des vice-présidents a été beaucoup plus délicate. Ce fut une joute, d'ailleurs élégante, entre conservateurs et travaillistes anglais.*» (Le Monde, 12 août 1949).

Passation de pouvoirs
entre Edouard Herriot
et Paul-Henri Spaak.
Strasbourg, août 1949
© Conseil de l'Europe



Première séance
de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe,
10 août 1949, groupe des officiels
(au premier plan : Halvard Lange,
Östen Undén, Mecmettin Sadak
et Ernest Bevin
© Archives municipales de Strasbourg



Palais universitaire, première séance de l'Assemblée consultative
du Conseil de l'Europe, vue de la salle de réunion et du public, 10 août 1949
© Archives municipales de Strasbourg



Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

Winston Churchill et Charles Frey, Maire de Strasbourg,
sur le balcon de l'Aubette, 12 août 1949
© Archives municipales de Strasbourg



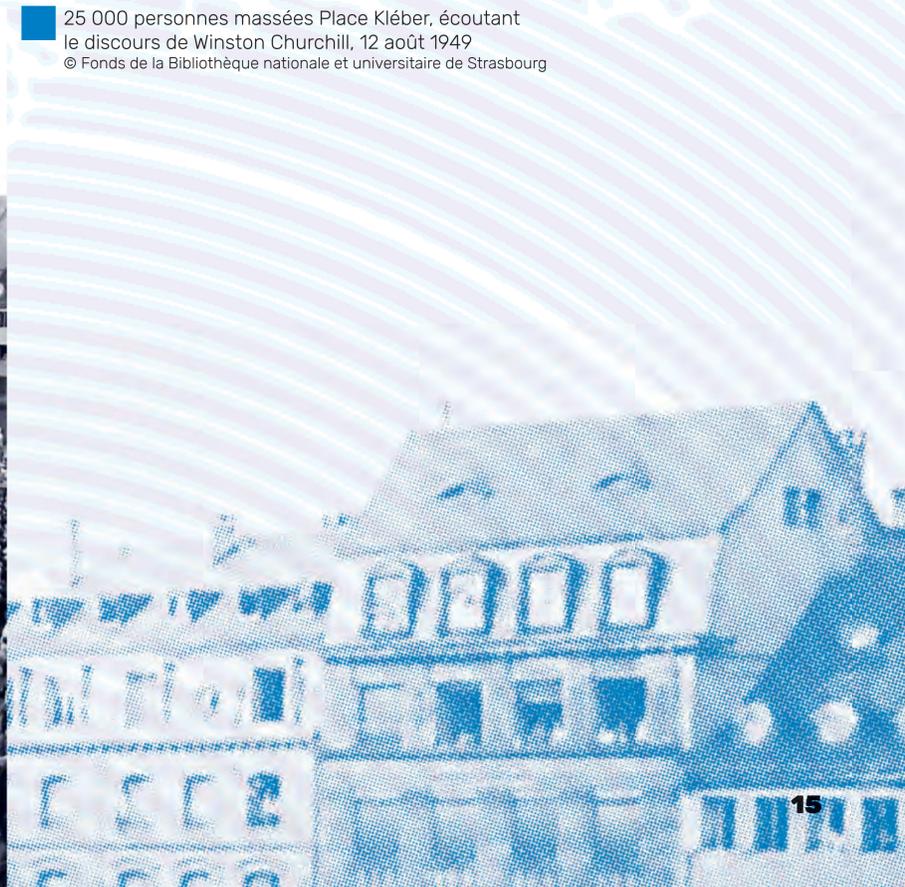
« PRENEZ GARDE ! JE VAIS PARLER EN FRANÇAIS » : discours de Winston Churchill, citoyen d'honneur de la Ville de Strasbourg

Le 12 août, Winston Churchill s'exprime devant les Strasbourgeoises et les Strasbourgeois, réunis en masse pour l'occasion, place Kléber, depuis le balcon de l'Aubette :

Prenez-garde! Je vais parler en Français.

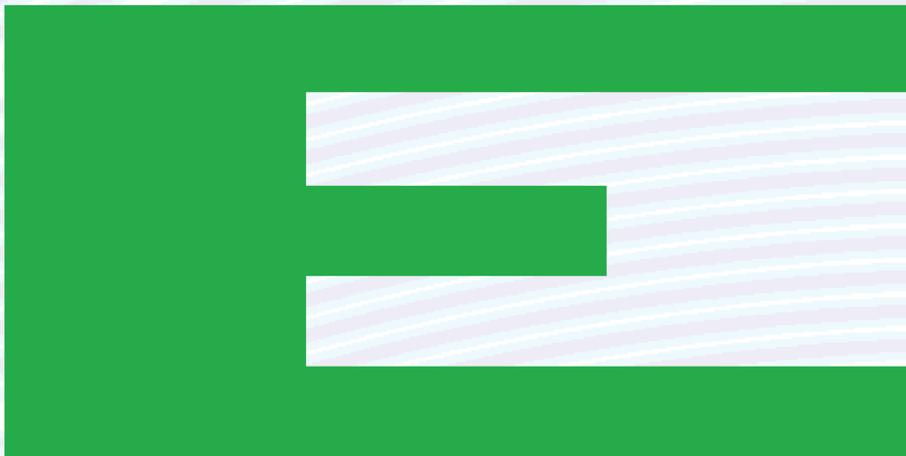
Dans cette ville ancienne, et encore marquée par les blessures de la guerre, nous sommes réunis pour former une Assemblée qui, nous l'espérons, sera un jour le Parlement de l'Europe. Nous avons fait le premier pas et c'est le premier pas qui coûte. Ce magnifique rassemblement des citoyens de Strasbourg a été convoqué par le Mouvement Européen pour montrer au monde quelle force a l'idée de l'Europe Unie, quelle puissance elle a, non seulement sur les esprits des penseurs politiques, mais dans les coeurs des larges masses populaires, dans tous les pays d'Europe où les peuples sont libres d'exprimer leur opinion.

25 000 personnes massées Place Kléber, écoutant le discours de Winston Churchill, 12 août 1949
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg



Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949



Charles Frey,
Maire de Strasbourg
et Winston Churchill
© Archives municipales de Strasbourg



Les drapeaux du Mouvement européen, avec un grand «E» vert sur fond blanc, flottent dans la ville et un rôle important revient à Winston Churchill, alors chef de l'opposition au Royaume-Uni. La ville de Strasbourg avait déjà eu l'occasion de lui octroyer la citoyenneté d'honneur le 15 août 1949, en raison notamment de «la présence à Strasbourg du grand homme d'État lors de la réunion du Conseil de l'Europe» et de «la reconnaissance de Strasbourg et des Strasbourgeois non seulement comme l'un des grands chefs de la guerre et artisans de la victoire, mais plus particulièrement encore pour la part éminente prise par lui, le 3 janvier 1945, dans la décision de ne pas abandonner notre ville, à peine libérée, aux conséquences fatales d'un repli stratégique».

Winston Churchill et son épouse dans le Grand Salon de l'Hôtel de ville avec le Maire de Strasbourg, Charles Frey, 15 août 1949
© Archives municipales de Strasbourg



Mot de Clementine Churchill, épouse de Winston Churchill, Livre d'or de la Ville de Strasbourg, 15 août 1949 :
« L'honneur que la Ville de Strasbourg a fait à mon mari et l'affection qu'elle lui a témoignée est pour moi une grande joie »
© Archives municipales de Strasbourg



Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

L'accueil des délégations européennes à Strasbourg

La ville de Strasbourg et les acteurs locaux se mobilisent pour accueillir comme il se doit les délégations venues des États membres du Conseil de l'Europe. Des brochures sont élaborées et distribuées, présentant Strasbourg et sa région.

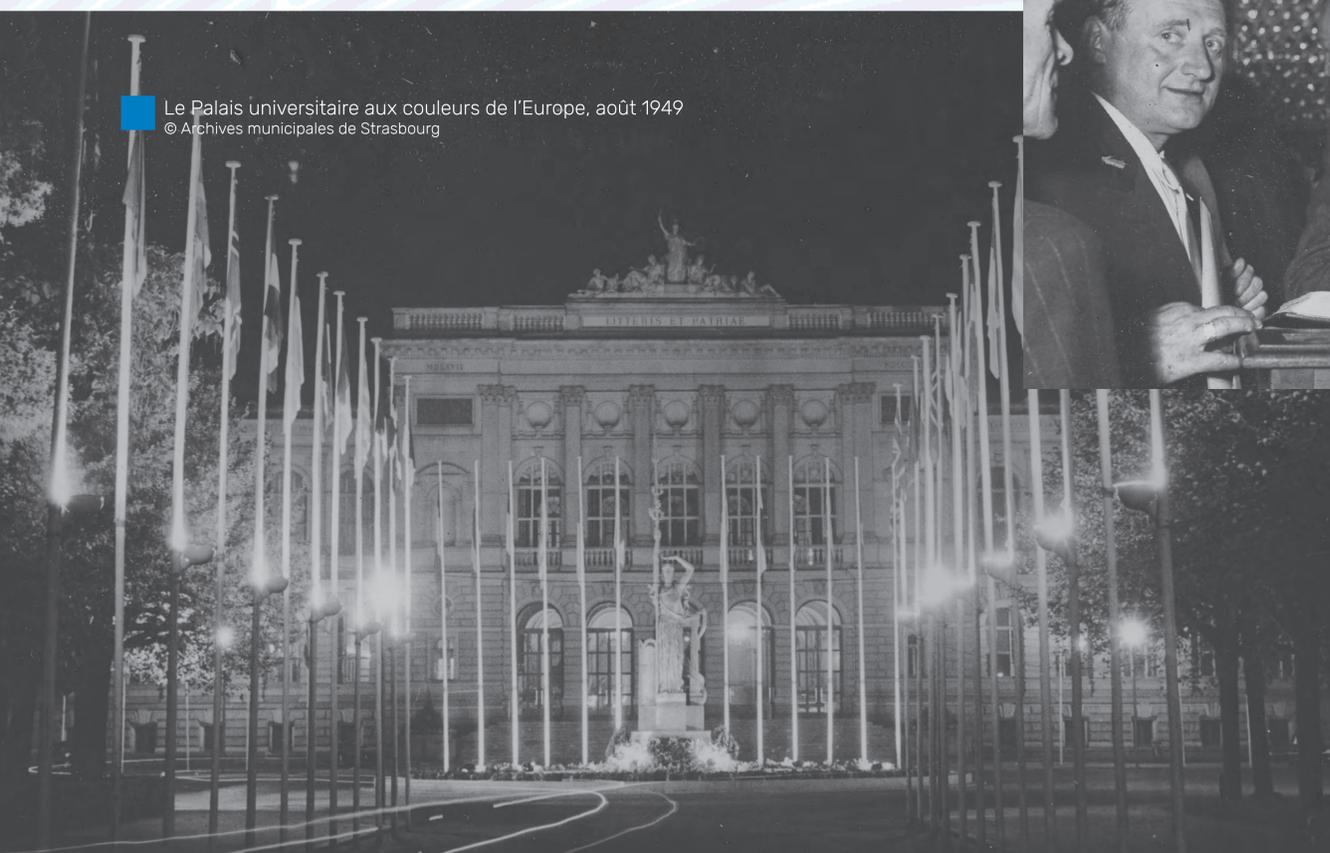


Brochures éditées à l'occasion de la première session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe en août 1949. La terminologie, comme on peut le voir, n'est pas encore fixée, puisqu'on y évoque «l'Union européenne» alors même que le Statut du Conseil de l'Europe a été adopté en mai 1949
© Archives municipales de Strasbourg

Robert Schuman à la Maison Kammerzell, Strasbourg, août 1949
© Archives municipales de Strasbourg



Le Palais universitaire aux couleurs de l'Europe, août 1949
© Archives municipales de Strasbourg



Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

Revue de presse

Impressions et analyses autour de la 1^{re} réunion du Conseil de l'Europe à Strasbourg

LA PRESSE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE EST TRÈS PRÉSENTE À STRASBOURG ET COUVRE LARGEMENT L'ÉVÈNEMENT.

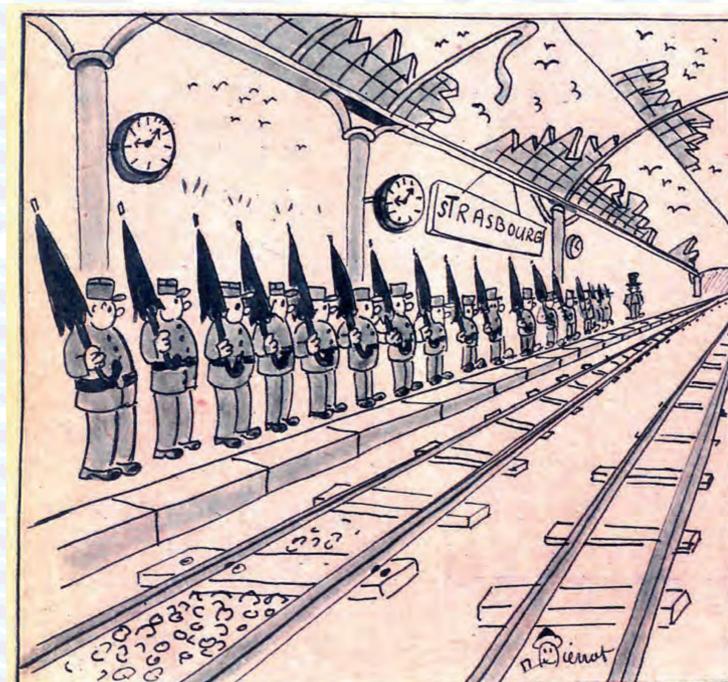


Cigognes, revue bilingue et illustrée, numéro 34 du 21 août 1949 consacré à la première session du Conseil de l'Europe
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

ÉCHOS DANS LA PRESSE FRANÇAISE

Dans *Le Figaro*, Raymond Aron, « spectateur engagé », écrit le 10 août 1949 :

« Personne ne mettra en doute la valeur symbolique de la réunion à Strasbourg du Conseil de l'Europe et, en particulier, de l'Assemblée consultative. Les représentants de dix États souverains, choisis par les gouvernements ou élus par les Parlements, vont constituer ensemble un embryon de parlement européen. [...] Si l'Assemblée européenne se révèle plus férue de discours que d'action, si elle se perd dans les détails ou, au contraire, dans les plans grandioses et irréalisables, si elle suit passivement les directives du comité des ministres ou, au contraire, s'oppose trop brutalement à lui, la déception sera à la mesure des espoirs, imprudemment suscités. [...] Que peut-on attendre de cette première session de l'Assemblée ? À mon sens, essentiellement trois résultats, limités mais valables. D'abord la démonstration qu'un travail effectif en commun est possible entre parlementaires formés à des méthodes différentes [...]. Ensuite, une prise de position de l'Europe occidentale à l'égard de l'Allemagne. [...] Enfin, sur le thème même de l'unité européenne, économique et politique, l'Assemblée pourrait formuler quelques suggestions qui se situeraient en avant du stade actuellement atteint, sans paraître utopiques. »



— Falls es regnen sollte, wenn der Zug mit den diplomatischen Persönlichkeiten in den Hauptbahnhof einfährt!

Au cas où il pleuvrait, quand le train avec les personnalités diplomatiques entre en gare !
Caricature publiée dans la revue *Cigognes*
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

ÉCHOS DANS LA PRESSE FRANÇAISE (SUITE)

Pour le journaliste français **Robert Bony**, dans *L'Aurore*,

il ne sera *« quand même pas sans quelque efficacité que des gouvernements et des peuples qui ont à peu près la même conception de l'indépendance nationale et des libertés individuelles se retrouvent, et se resserrent, et s'entendent, et, parce que sous le feu de la même menace, mettent en commun leurs moyens intellectuels, moraux, matériels, pour, ensemble, renforcer leur résistance. »* Il ajoute que *« l'accueil de la population alsacienne est si cordial et émouvant, son enthousiasme est si général aussi bien pour l'idée européenne que pour ceux qui luttent pour elle, que toutes les personnes avec lesquelles je puis m'entretenir ici manifestent leur plus profonde satisfaction d'avoir enfin pu prendre contact direct avec le vaillant peuple alsacien ».*

Léon Blum, dans *Le Populaire*, organe de presse de la SFIO (Parti socialiste) affirme lui avec force :

« Le reste du monde ne pourrait se passer de l'Europe sans dommage ; mais elle ne pourrait se passer du reste du monde sans désastre ».



Palais Universitaire, arrivée des membres de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe, jeunes femmes en costumes alsaciens et photographes de presse sur le parvis.
© Archives municipales de Strasbourg



Grand Salon de l'Hôtel de Ville, où ont lieu les séances du Comité des ministres du Conseil de l'Europe, août 1949. On aperçoit notamment Robert Schuman (4^e assis en partant de la droite) et, le Comte Carlo Sforza (9^e)
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

ÉCHOS DANS LA PRESSE BRITANNIQUE

Le correspondant du *Daily Mail*, **Alexander Clifford**, affirme plein d'ironie, le 19 août :

« *M. Bevin a fait son possible pour retarder la création de cette assemblée, puis pour réprimer son développement et limiter ses droits. En proposant Strasbourg comme capitale de l'Union, il semble avoir eu en tête d'aiguiller l'express européen sur une voie de garage bien tranquille avec l'espoir que les passagers s'ennuieraient et rentreraient chez eux.* »

Hugh Pilcher, dans le *Daily Herald* paru le 10 août, note avec humour, à propos du drapeau du Mouvement européen :

« *Strasbourg est tout éclaboussé d'un drapeau qui ressemble à une paire de pantalons blancs sur un gazon vert.* »

Le *Daily Express* condamne quant à lui d'emblée l'expérience de Strasbourg :

« *Le Conseil de l'Europe n'est qu'une chimère. Même ses promoteurs les plus ardents considèrent l'avenir avec appréhension. Et ils ont raison. Leur plan est impossible. [...] L'unique raison pour leur désir d'unification c'est la crainte générale au sujet de la Russie. Et une constitution fondée sur la peur ne peut être viable.* »



Hoffen wir, dass es sich genügend rasch herumspricht: ein Kugelhopf ist kein Aschenbecher!

Un Kugelhopf n'est pas un cendrier !

Caricature publiée dans la revue *Cigognes*, n° 34, 21 août 1949
 © Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Strasbourg accueille le Conseil de l'Europe

► août-septembre 1949

ÉCHOS DANS LA PRESSE ITALIENNE, SUÉDOISE ET DANOISE

Selon la *Gazzetta del Popolo* (11 août 1949), au moment du discours de M. Herriot, à l'ouverture de la session de l'Assemblée :

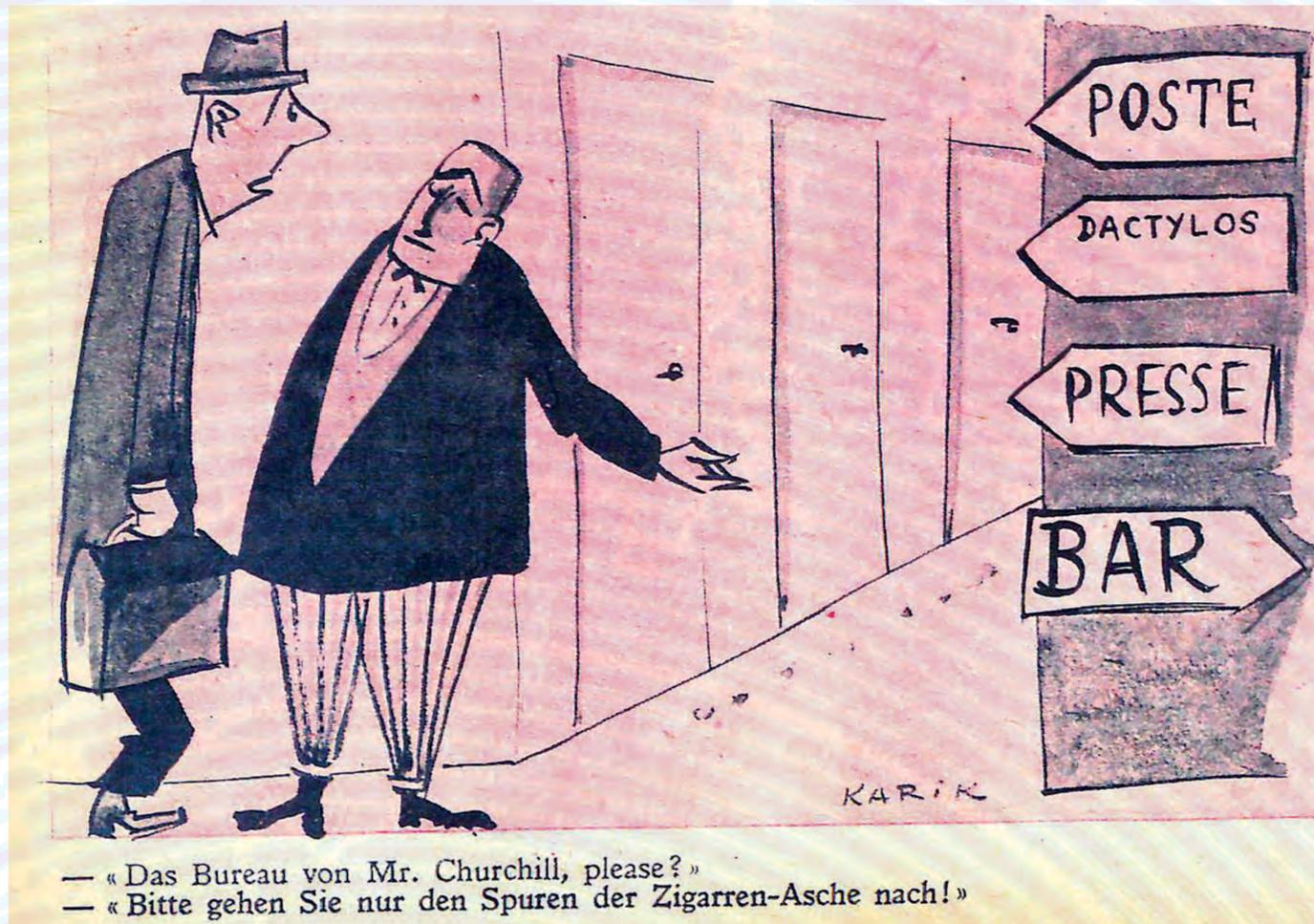
« *Bevin devait être de mauvaise humeur et semblait se désintéresser à tout ce qui se passait autour de lui. Il fut prompt, cependant, à dresser les oreilles quand le nom de Churchill fut prononcé – son grand adversaire lui faisait face, mais leurs regards ne se croisèrent jamais, même pas au moment où dans la salle tous les gens dressés, acclamaient ce Vieux Lion de Winston.* »

Le 12 août, le reporter suédois **Bertil Svahnström**, dans le journal *Stockholms-Tidningen*, décrit ainsi les rapports de force entre l'Assemblée consultative et le Comité des ministres :

« *Si l'on avait à trouver définition un peu schématisée de la réunion de jeudi, on pourrait dire qu'aujourd'hui a commencé le soulèvement du peuple européen contre les gouvernements ! Les pauvres ministres des affaires étrangères assis sur un long banc... semblaient assis sur le banc des accusés. A la tête d'une puissante phalange, Churchill se lance à l'assaut pour libérer le Parlement européen [sic] de l'esclavage sous le Comité des Ministres* ».

Pour le quotidien danois *Berlingske Tidende*, dans son édition du 10 août :

« *On a choisi Strasbourg comme siège du Conseil de l'Europe comme un symbole du fait que l'ère de la conciliation est là [...] La force et la puissance n'ont pas réussi à unir l'Europe, maintenant c'est la bonne volonté qui doit faire ses preuves* ». Le 19 août, il ajoute : « *Ces jours-ci, Strasbourg a bien le droit de se nommer la Ville des Villes. [...] Même avec une connaissance modeste de l'histoire de Strasbourg, on trouvera des raisons solides d'avoir porté son choix sur Strasbourg, comme cadre des premiers débats du Conseil de l'Europe...* ».



- « Le Bureau de M. Churchill, s'il-vous-plaît ? »
- « Vous n'avez qu'à suivre les traces de cendre de cigares ! »
Caricature publiée dans la revue *Cigognes*, n° 34, 21 août 1949
© Fonds de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Le Conseil de l'Europe depuis 1949

➤ évolutions et réalisations

Le Conseil de l'Europe, une organisation continentale de 47 États membres



Discours de Mikhaïl Gorbatchev, Président du Soviet suprême de l'Union soviétique, devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, 6 juillet 1989
© Conseil de l'Europe

L'ÉLARGISSEMENT À L'EST APRÈS 1989

En 1989, le Conseil de l'Europe regroupe 23 États d'Europe occidentale.

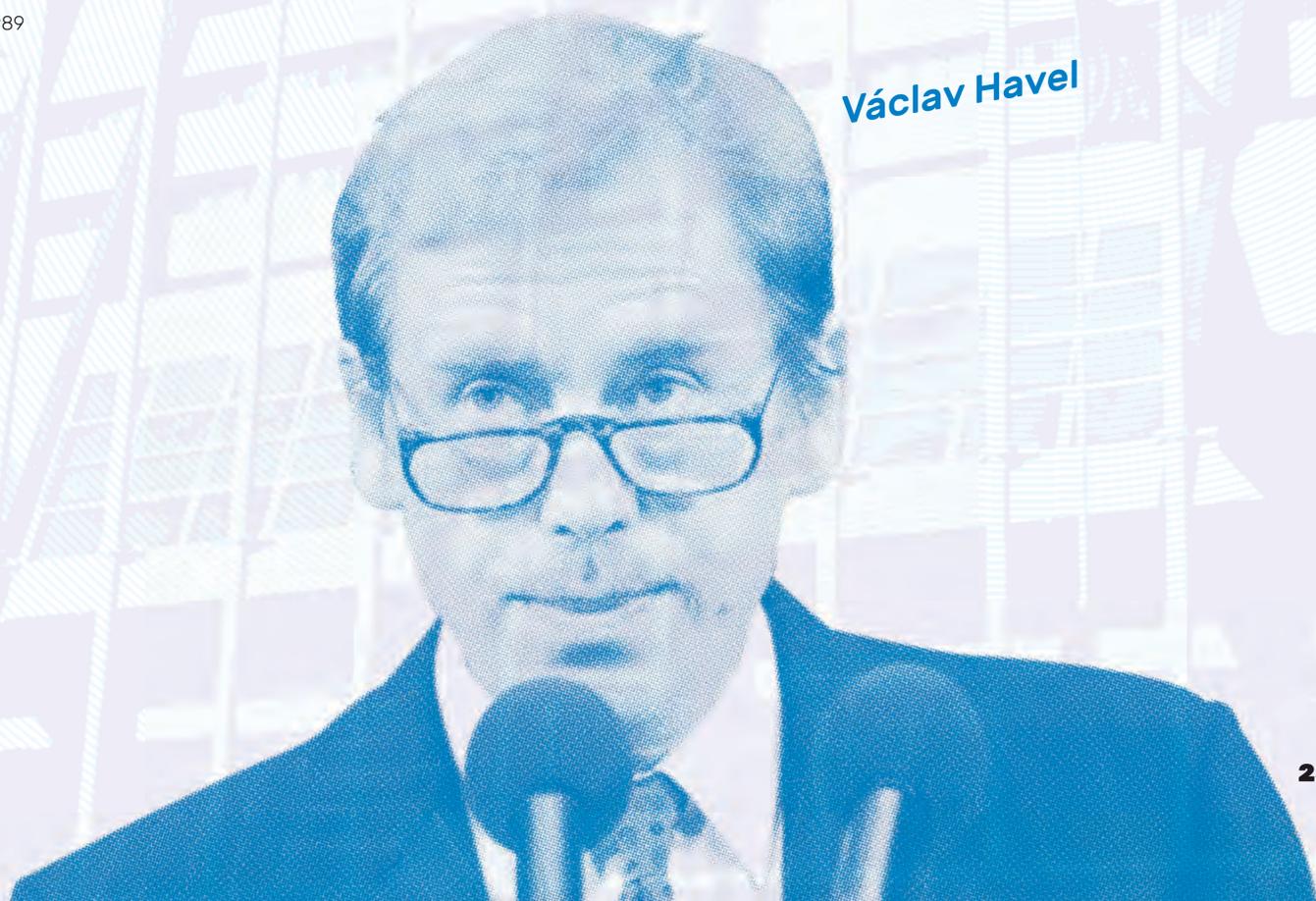
Le 6 juillet 1989, **Mikhaïl Gorbatchev**, Président du Soviet suprême de l'Union soviétique, s'exprime devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe où il évoque, à nouveau, l'idée de « **maison européenne commune** », formulée dès 1984.

À partir de la chute du mur de Berlin le 9 novembre 1989, de nouvelles perspectives s'ouvrent pour la construction européenne.

Václav Havel, Président de la République fédérative tchèque et slovaque, prend la parole devant l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe le 10 mai 1990 : « *Les douze étoiles qui figurent sur l'emblème du Conseil de l'Europe symbolisent, entre autres, le cours du temps, au rythme des douze heures du jour et des douze mois de l'année. L'emblème de l'institution devant laquelle j'ai l'honneur de parler en ce moment renforce ma conviction que j'adresse mes paroles à des hommes qui perçoivent sensiblement la soudaine accélération du temps européen dont nous sommes actuellement les témoins, donc à des hommes qui me comprennent aussi, moi qui non seulement désire cette accélération, mais aussi me trouve directement dans l'obligation de la refléter dans les accomplissements politiques [...]. Je suis fermement convaincu que le jour viendra où tous les États européens rempliront vos critères et deviendront des membres à part entière du Conseil.* »

En 1991, l'URSS éclate avec les déclarations d'indépendance des pays baltes et, ensuite, d'autres républiques.

Václav Havel



3

EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

Le Conseil de l'Europe depuis 1949

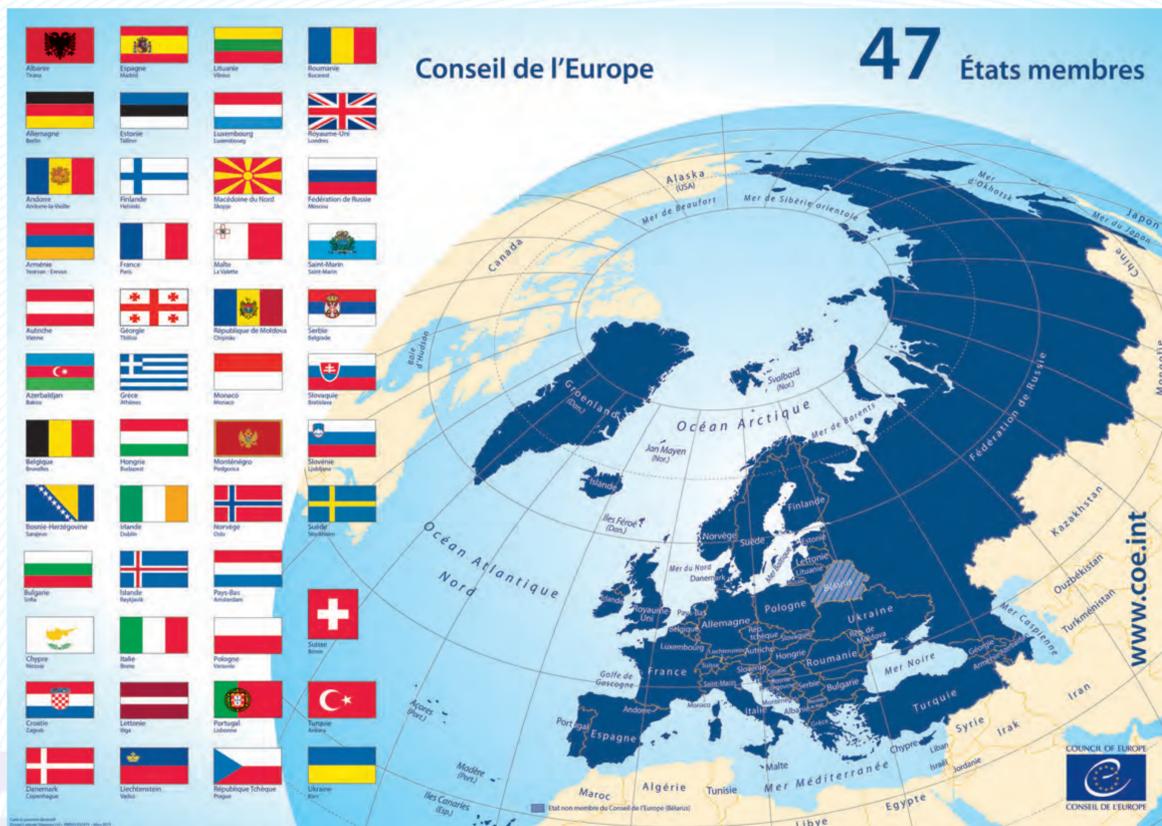
➤ évolutions et réalisations

VERS LE « CONSEIL DE LA GRANDE EUROPE »

Catherine Lalumière, devenue Secrétaire générale du Conseil de l'Europe le 1^{er} juin 1989, fixe comme priorité **l'ouverture aux pays d'Europe centrale et orientale**, afin de faire du Conseil de l'Europe une organisation paneuropéenne continentale, le « Conseil de la Grande Europe », autour des valeurs de démocratie, d'État de droit et de droits de l'homme.



Catherine Lalumière, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe (1989-1994)
© Conseil de l'Europe



Carte des 47 États membres du Conseil de l'Europe

Pour répondre aux besoins de démocratisation des pays d'Europe centrale et orientale, le Conseil de l'Europe prend plusieurs initiatives. Il crée par exemple, le 10 mars 1990, la Commission européenne pour la démocratie par le droit, dénommée **« Commission de Venise »**, organe consultatif qui apportera une grande aide notamment pour les questions constitutionnelles.

Le 6 novembre 1990, la Hongrie devient le premier pays de l'ex-bloc de l'Est à intégrer le Conseil de l'Europe et inaugure une vague d'adhésions de la part des États d'Europe centrale et orientale, qui se conclura en 2007 par celle du Monténégro. Ce ne sont pas moins de 22 anciens pays communistes qui vont ainsi rejoindre l'Organisation de Strasbourg dont, notamment, la Russie, en 1996.



Catherine Lalumière, Secrétaire générale du Conseil de l'Europe de 1989 à 1994, et Mikhaïl Gorbatchev, réunis dans le cadre de l'évènement « Les Dialogues de Strasbourg », organisé avec la Ville de Strasbourg en 2009
© Conseil de l'Europe

3

EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

Le Conseil de l'Europe depuis 1949

➤ évolutions et réalisations

Les institutions et organes du Conseil de l'Europe



Façade du Palais de l'Europe, bâtiment principal du Conseil de l'Europe, qui fut inauguré en 1977, Strasbourg
© Conseil de l'Europe. Henry Bernard Architecte



Réunion du Comité des ministres, Strasbourg
© Conseil de l'Europe



Session de l'Assemblée parlementaire, janvier 2019
© Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe, qui promeut la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme, est une organisation internationale composée actuellement de 47 États membres et dont le siège est à Strasbourg depuis 1949.

Chaque État membre est représenté par une mission diplomatique, une « **Représentation permanente** » auprès du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, cinq États ont le rang d'observateurs auprès de l'Organisation : le Canada, le Saint-Siège, le Japon, le Mexique et les États-Unis. Israël a un statut d'observateur auprès de l'Assemblée parlementaire.

Le Conseil de l'Europe comprend de nombreuses entités qui sont en charge de missions précises :

Le Comité des ministres : Il est l'instance décisionnelle du Conseil de l'Europe. Il est investi d'une mission de suivi du respect des engagements pris par les États membres. Il se compose des ministres des Affaires étrangères des États membres, qui le président à tour de rôle pendant six mois, selon l'ordre alphabétique anglais.

Le Secrétaire général : Le Secrétaire général a pour attributions générales la gestion stratégique de l'Organisation. Le 26 juin 2019, **Marija Pejčinović Burić** (Croatie) a été élue par l'Assemblée parlementaire au poste de Secrétaire général du Conseil de l'Europe pour un mandat de 5 ans. Elle succède le 18 septembre 2019 à **Thorbjørn Jagland** (Norvège), Secrétaire général depuis 2009.

L'Assemblée parlementaire : C'est l'organe délibérant du Conseil de l'Europe. Composée de 324 membres titulaires (et de 324 suppléants), l'Assemblée parlementaire se réunit en session plénière quatre fois par an à Strasbourg. Elle peut demander l'adoption de mesures communes aux gouvernements des États membres, procéder à des enquêtes sur les violations des droits de l'homme, assurer le suivi des États dans le respect de leurs engagements.



Marija Pejčinović Burić, élue Secrétaire générale du Conseil de l'Europe en juin 2019
© Conseil de l'Europe



Thorbjørn Jagland, Secrétaire général du Conseil de l'Europe de 2009 à 2019
© Conseil de l'Europe

3

EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

Le Conseil de l'Europe depuis 1949

➤ évolutions et réalisations



Le Palais des droits de l'homme à Strasbourg
© Conseil de l'Europe, Richard Rogers Partnership et Atelier Claude Bucher Architectes

La Cour européenne des droits de l'homme, instituée en 1959, est composée de 47 juges (un par État membre). Elle est présidée depuis mai 2019 par le juge grec, Linos-Alexandre Sicilianos. Elle contrôle la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme dans les États membres du Conseil de l'Europe. Une personne peut porter plainte pour violation des droits de l'homme protégés par la Convention devant la Cour de Strasbourg, dès lors que toutes les voies de recours ont été épuisées dans l'État membre concerné. C'est le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui surveille l'exécution des arrêts de la Cour par les États membres. La Cour européenne des droits de l'homme siège depuis 1995 au sein du Palais des Droits de l'Homme, dont l'architecture, symbolisant la balance de la Justice, a été conçue par Richard Rogers.

Le Commissaire aux droits de l'homme : la mission de cette institution créée en 1999 est de promouvoir la prise de conscience et le respect des droits de l'homme dans les États membres.

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux : Il est chargé de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Il est composé de deux chambres et se réunit en session deux fois par an à Strasbourg.

Il existe également d'autres organes, tels que la **Pharmacopée européenne** (qui garantit notamment la qualité du médicament en Europe), l'**Observatoire européen de l'audiovisuel** (dont le rôle est de collecter et de diffuser les informations relatives à l'industrie audiovisuelle en Europe) ou encore **Eurimages** (fonds culturel qui participe à la promotion du cinéma indépendant en accordant un soutien financier aux films de fiction, d'animation et aux documentaires).

Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne

Le Conseil de l'Europe ne doit pas être confondu avec l'Union européenne ou avec l'une de ses institutions, telles que le Conseil européen ou le Conseil des ministres de l'Union européenne ou encore le Parlement européen. Tous les États membres de l'Union européenne sont aussi membres du Conseil de l'Europe. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne partagent les mêmes valeurs fondamentales – droits de l'homme, démocratie et prééminence du droit – mais ce sont des entités distinctes qui remplissent des missions différentes, quoique complémentaires.



Linos-Alexandre Sicilianos, Président de la Cour européenne des droits de l'homme depuis le 5 mai 2019
© Conseil de l'Europe



Les juges de la Cour européenne des droits de l'homme
© Conseil de l'Europe

3

EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

Le Conseil de l'Europe depuis 1949

➤ évolutions et réalisations

La Convention européenne des droits de l'homme

« Les Pères fondateurs étaient partis sur un projet politique global se substituant progressivement à cette Europe des Nations qui avait dérapé vers un hyper-nationalisme catastrophique. **Dès lors, le premier texte qu'ils adoptèrent, dès 1950, est la Convention européenne des droits de l'Homme qui, de fait, pose les bases de la philosophie politique devant constituer le socle de la nouvelle Europe.** Cette convention n'est pas qu'un texte juridique. C'est un texte politique au sens le plus noble du mot. Et c'est le Conseil de l'Europe qui en est resté le gardien, même si, par la suite, aucun Européen n'a voulu le dénoncer ouvertement. Au contraire. C'est en le signant que les pays d'Europe centrale ont rejoint la famille européenne ».

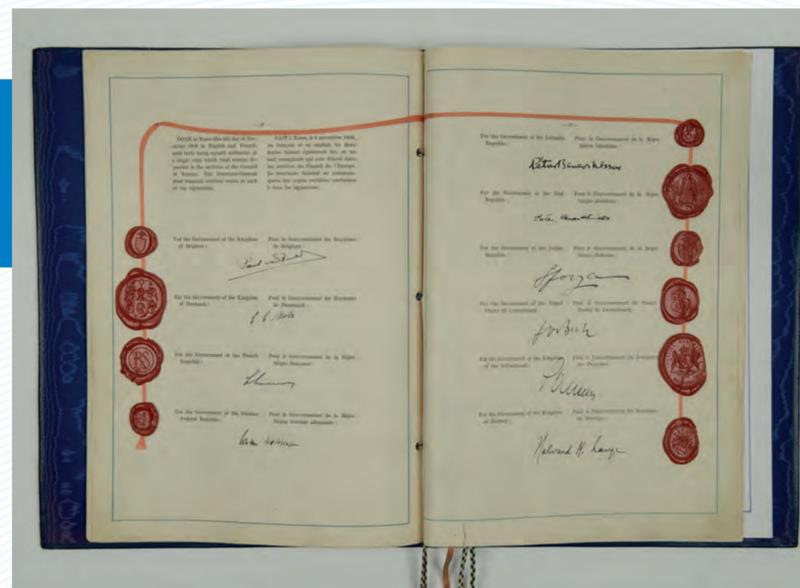
Catherine Lalumière

ancienne Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, 1989-1994

La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, plus connue sous le nom de « **Convention européenne des droits de l'homme** » est la **pièce angulaire de toutes les activités du Conseil de l'Europe. Sa ratification est une condition indispensable pour adhérer à l'Organisation.** Entrée en vigueur en 1953, amendée plusieurs fois et enrichie de nombreux droits, elle protège **plus de 830 millions de personnes en Europe.**

L'abolition de la peine de mort

Le Conseil de l'Europe a joué un rôle de précurseur dans la lutte pour l'abolition, estimant que la peine de mort n'a pas sa place dans des sociétés démocratiques. Il a adopté en avril 1983 le Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme abolissant la peine de mort en temps de paix, puis en mai 2002 le Protocole n° 13 sur l'abolition en toutes circonstances. Le Conseil de l'Europe a fait de l'abolition de la peine capitale une condition préalable à l'adhésion. Aucune exécution n'a eu lieu sur le territoire des 47 pays membres de l'Organisation depuis 1997.



Signatures apposées au texte de la Convention européenne des droits de l'homme, 4 novembre 1950
© Conseil de l'Europe



Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, signant la Convention européenne des droits de l'homme, 4 novembre 1950
© Conseil de l'Europe

René Cassin

René Cassin, Président de la Cour européenne des droits de l'homme (1965-1968), Prix Nobel de la Paix (1968) et fondateur de l'Institut international des droits de l'homme (1969), devenu la Fondation René Cassin (2015), qui célèbre en 2019 son 50^e anniversaire
© Conseil de l'Europe

3

EUROPE 1949
L'HISTOIRE S'ÉCRIT À STRASBOURG

Le Conseil de l'Europe depuis 1949

➤ évolutions et réalisations

Quelques exemples d'autres réalisations du Conseil de l'Europe



Mouvement contre le discours de haine
© Conseil de l'Europe

Forum mondial de la démocratie de Strasbourg
© Conseil de l'Europe



« Au-delà de ce texte symbole [la Convention européenne des droits de l'homme], **c'est tout le champ de la culture au sens large du mot qui est resté dans les compétences du Conseil de l'Europe, l'éducation et la culture. Tout ce qui concerne les manières de penser et de vivre, tout ce qui touche aux grands problèmes de la société** »

Catherine Lalumière

ancienne Secrétaire générale du Conseil de l'Europe, 1989-1994

La Convention culturelle européenne (1954)

Adoptée en 1954 à Paris et entrée en vigueur l'année suivante, la Convention culturelle européenne vise à favoriser **la prise de conscience d'une identité culturelle européenne commune, tout en mettant en valeur la richesse de la diversité culturelle européenne**. C'est à partir de cette convention que se sont développées à partir de 1991 les Journées européennes du Patrimoine sur tout le continent, sur le modèle des journées du patrimoine créées en France en 1985.

La Charte sociale européenne (1961)

La Charte sociale européenne est un traité du Conseil de l'Europe qui **garantit les droits sociaux et économiques fondamentaux**.

La Convention sur la cybercriminalité (2001)

Entrée en vigueur en 2004 et ouverte aux Etats tiers au Conseil de l'Europe, la Convention sur la cybercriminalité, dite « Convention de Budapest », a déjà été ratifiée par 63 pays. Il s'agit du **premier traité international sur les infractions pénales commises via l'Internet et d'autres réseaux informatiques**.

La Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (2011)

Entrée en vigueur en 2014, la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, aussi appelée « Convention d'Istanbul », **crée les conditions d'un cadre juridique pour protéger les femmes de toutes formes de violence en prévenant et réprimant celles-ci**.

Le Forum mondial de la démocratie de Strasbourg

Depuis 2012, dans le cadre de l'accord-cadre que les deux parties ont conclu en 2010, le Conseil de l'Europe et la Ville de Strasbourg organisent chaque année au mois de novembre le Forum mondial de la démocratie, et ce en partenariat avec le Gouvernement français et les collectivités locales. C'est une plateforme unique qui **permet aux décideurs et aux militants de débattre de solutions face aux défis qui se posent à nos démocraties**.

Conférence sur la violence à l'égard des femmes, animée par Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, 2013
© Conseil de l'Europe

